

LA LETTRE DU CONSEIL

Édition n° 11 - SEPTEMBRE 2021

Conseil municipal du 01 SEPTEMBRE 2021

Procurations : D. Perrin à C. Pitilli, J. Merlette à C. Mocellin - Absents : B. Badin, S. Hynek, M. Petoux

M. BICHOFF est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 23/06/21 est approuvé à l'unanimité.

Rapports de délégation

Délibérations 2021-68 et 69

RÉNOVATION DE LA CHAUFFERIE GAZ DE L'ÉCOLE

Le marché de travaux, dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire, remplacement de la chaufferie gaz est approuvé pour un montant de 95 178 .30 € H.T.

MISE EN PROPRIÉTÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le marché d'entretien de mise en propriété des bâtiments communaux est approuvé pour un montant de 30 637.79 € H.T. annuel. Ce service reprendra l'entretien des écoles de la crèche et du WC public.

Délibération 2021-70

ACHAT DU LOCAL À USAGE DE CRÈCHE

L'achat de la crèche avait été délibéré lors du conseil de juin mais compte tenu des retards successifs et des réserves restantes (certaines ne pouvant être levées intégralement), Madame le Maire a renégocié le prix d'achat. Les travaux supplémentaires demandés par la commune seront pris en charge par la SEMCODA et le prix de vente sera diminué de 10 000€ TTC. Le nouveau montant de l'acquisition est donc fixé à 870 092€ T.T.C.

Délibération 2021-71

DÉNOMINATION DE VOIES

Le Chemin des Pimprenelles (accès à la crèche) étant en réalité une impasse est rebaptisé *Impasse des Pimprenelles*. De plus, six nouvelles constructions vont être réalisées dans le chef-lieu en lieu et place du camping du clos des fourches, la voie d'accès à ses constructions sera donc dénommée *Impasse du Clos des Fourches*.

Délibération 2021-73

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS

L'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties était, au départ, compensée par l'Etat. Lors de la suppression de cette compensation, en 1992, le Conseil Municipal avait décidé de supprimer cette exonération. Le Conseil a donc maintenu la position de la commune qui maintient l'absence d'exonération pour les constructions neuves, au sens du Code Général des impôts.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION SUR L'APPEL À PROJET « STOP AU HARCÈLEMENT »

La commune a initié un groupe de travail sur les violences en associant divers acteurs. Dans ce contexte, elle souhaite mettre en place des initiatives pour la lutte et la prévention du harcèlement scolaire conjointement avec la Commune de Grésy-Sur-Aix pour l'année scolaire 2021-2022 : mise en place d'un cycle « création d'un escape game » pour les CM2, conférences débats à l'attention des parents, formation des agents. À ce titre, la municipalité sollicite une aide à hauteur de 80% pour financer ces actions s'élevant à 7000€ environ.

MISE EN VENTE DE L'ANCIEN MOBILIER COMMUNAL

Certains meubles de l'école et de la crèche ne sont plus utilisés mais encore en état. La commune propose de les mettre en vente aux tarifs suivants : bureau pupitre 2 places 80 €, bureau pupitre 1 place 50 €, lit bébé à barreau 30 €. Vous pouvez en bénéficier en prenant contact avec l'accueil (mairie@la-biolle.fr)

ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'église, la commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une souscription visant à encourager le mécénat populaire et d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. La commune décide de renouveler la cotisation annuelle de 160€.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SOU DES ÉCOLES

Le sou des écoles a porté financièrement les sorties scolaires en mai dans le cadre de la 15ème édition de la Fête de la nature et les interventions de l'association de prévention routière en juin. Ces deux actions étant primordiales pour nos citoyens en herbe et l'année n'ayant pas été très riche en sortie du fait du contexte sanitaire, la municipalité propose de participer aux frais à hauteur de 50 %. Une subvention de 600 € sera donc octroyée à l'association.

CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS et POUR LES ACTIVITÉS PAYANTES

Comme chaque année des conventions sont établies entre la commune et les associations et entre la commune et les prestataires d'activités payantes. Ces conventions fixent les modalités de fonctionnement et d'utilisation des salles communales.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Dans le cadre des activités mutualisées avec Entrelacs et Saint Ours, le LAEP porté par Entrelacs se déroule sur la commune de La Biolle dans une des salles des 3 bouleaux. Une convention sera signée pour préciser les engagements et obligations liés à l'utilisation de cette salle.

MISE À DISPOSITION D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF POUR LE PÉRISCOLAIRE

Sur l'année scolaire précédente, une expérimentation avait été menée sur les temps méridien du lundi. Cette expérience s'est avérée concluante en favorisant l'épanouissement des enfants au travers d'un contenu ludique, sportif, ciblé et adapté aux enfants volontaires. Il est donc proposé de renouveler et d'élargir cette expérience à tous les temps méridiens de la semaine. L'éducateur sera chargé d'animer des groupes réduits d'enfants sur différentes activités physiques.

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES

Afin d'anticiper un départ en retraite, de favoriser la passation de connaissances et de répondre au suivi de l'urbanisme, à la gestion du foncier et au suivi des travaux, il est procédé à la création de deux emplois permanents : un à temps complet et l'autre à 28h hebdomadaires. Ces postes pourront être pourvus par des agents des filières administratives ou techniques et de catégories B ou C.

Par ailleurs, la secrétaire générale ayant sollicité une disponibilité pour convenances personnelles, le poste sera vacant à compter du 1er octobre. Afin de se laisser un maximum de possibilités de candidatures et vu la nature des fonctions exercées, il est proposé d'étendre ce poste à la filière technique.

FÔRET COMMUNALE : COUPES 2022 ET RÈGLEMENT D'AFFOUAGE

Chaque année, le conseil doit se prononcer sur la coupe de bois à venir, telle qu'elle est prévue au programme d'aménagement en vigueur. Pour 2022, il s'agit de 528 m³ dans la parcelle 8 et de 80 m³ dans la parcelle 1 B pour l'affouage. Le règlement d'affouage mis en place pour la campagne 2020-2021 est reconduit pour une année avec les mêmes conditions tarifaires et les mêmes garants.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses portent sur : la possible étude pour la création de Zones Agricoles Protégées via Grand Lac, la mutualisation possible d'une police municipale et un récapitulatif des subventions obtenues (la chaufferie de l'école étant subventionnée à plus de 75% par exemple)

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Madame Palmira LEONI, 92 ans
- Madame Cécile VIGNAL, 67 ans

mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage :

- Karen VEYRAT DE LACHENAL et Baptiste BRUN

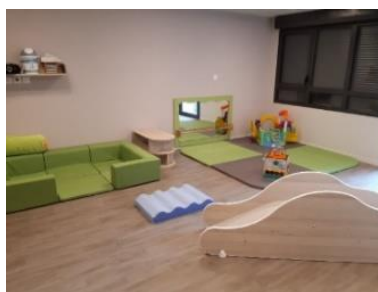
ou encore une naissance :

- Manon SCHMITT au foyer de Céline et Renaud SCHMITT
- Flora CALLOUD au foyer de Lucile GUILLEMAUT et Loïc CALLOUD,
- Louise QUAY au foyer de Pauline CALLENDRET et Florent QUAY
- Nathan PAULIN PELLICER au foyer de Christelle PELLICER et Fabien PAULIN
- Sam IWANKOW au foyer de Maryline MARTINS MARQUES et de Hugo IWANKOW

OUVERTURE DE LA CRÈCHE

Non sans mal et après des reports successifs, la nouvelle crèche des p'tits pompons a enfin ouvert ses portes pour le plus grand bonheur des petits, de leurs parents et de l'équipe. Bienvenue aux nouvelles recrues : Ivanne, Lisa, Angélique, Déborah et Audrey.

Le déménagement nous a permis de faire du tri et tous les éléments non repris dans la nouvelle crèche ont été distribués aux assistantes maternelles de La Biolle : poussettes, coussins, tapis, tricyles, transats etc., pourront ainsi entamer une 2ème vie !



RENTRÉE DES CLASSES

Une rentrée réussie pour nos 304 élèves. Bienvenue aux 3 nouvelles institutrices, à Karine nouvelle ATSEM et à Candice, service civique, qui prendra son poste au 15 septembre.



INFO

« CAFÉ DE LA MAIRIE »

Le conseil municipal vient à votre rencontre avec le café et les croissants !

Retrouvons-nous pour ce rendez-vous mensuel !

Samedi 25 septembre 2021, 9h

Au pied des pimprenelles

(Nouveaux immeubles de la SEMCODA)



FUTURE PLATEFORME DE LA BIOLLE

Vous avez été nombreux à nous proposer des noms...

La nouvelle plateforme qui devrait voir le jour fin 2021, début 2022 s'appellera : www.labiollevillage.fr

LA BIOLLE EN « OR » !

Une très belle réussite pour cette première édition. Près de 1 500 personnes et plus de 10 000 € récoltés au profit de l'association « Nos P'tites Etoiles ». Un immense merci à tous les partenaires : entreprises, commerçants, associations, sportifs, bénévoles, médias, élus... Quel plaisir de voir un tel élan de solidarité !



Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site de la commune - rubrique « vie municipale »